

Affaires courantes

Règlement. Des quelque 300 pétitionnaires, 200 sont de Nepean, ma ville, et d'Ottawa, et les autres de trois villes de la Saskatchewan, Oxbow, Chauvanon et Silton. Ils protestent contre l'application aux livres et à la lecture de la taxe sur les produits et services.

C'est la première fois qu'on taxe les livres et la lecture au Canada. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réaffirmer le principe historique de l'exonération de l'imprimé en le détachant dans la loi et le règlement sur la TPS.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1120)

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Le 19 novembre, Votre Honneur a fait des observations au sujet de l'ordre de la Chambre adressé au Comité des affaires autochtones en ce qui concerne Oka.

Il ressort de sa réunion d'hier que le comité est incapable, pour une raison ou pour une autre, de se conformer promptement à cet ordre de la Chambre.

Je me demandais si Votre Honneur ne pourrait pas demander aux députés de tous les partis qui sont membres de ce comité s'ils accepteraient d'expliquer au Président de la Chambre, dans le cadre d'une rencontre informelle, comment ils comptent s'y prendre pour donner suite à l'ordre de la Chambre.

Votre Honneur pourrait peut-être aussi jeter un coup d'oeil au procès-verbal de cette réunion afin d'établir s'il y a lieu que lui ou son bureau prêtent leur concours à la mise en oeuvre de cette importante étude sur des inci-

dents qui ont coûté 60 millions de dollars aux contribuables canadiens et mobilisé le tiers de l'Armée canadienne.

Cela concerne tous les députés. Je sais que Votre Honneur voudra peut-être se renseigner de façon officielle sur la situation et fournir au comité les services dont il a besoin pour donner suite à l'ordre de la Chambre.

M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest): Monsieur le Président, on m'a transmis plus tôt en matinée un bref compte rendu de la réunion d'hier. Je crois comprendre que plusieurs membres du comité ont élaboré des motions.

De plus, l'opposition aurait eu tendance hier à faire ce qu'on pourrait appeler de l'obstruction, de sorte qu'une seule des motions a pu être étudiée.

Or, la solution au problème réside peut-être dans les autres motions. Encore faudrait-il qu'on puisse les étudier et avoir la chance de voter. Je crois bien que nous serions alors en mesure de trouver une solution tout à fait satisfaisante et de mener à bien l'étude. L'opposition doit accepter les conséquences de sa décision de refuser de débattre toute motion qui n'est pas de son cru.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a quelques jours, après que cette affaire eut été soulevée à la Chambre des communes, j'ai eu l'occasion de m'en entretenir privément et brièvement avec la présidence.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je dirai que la proposition que notre collègue a avancée ce matin est importante. Même si les comités fonctionnent en général selon leur propre mandat, ce n'est pas le cas des comités spéciaux. Bien au contraire, un comité spécial ne peut fonctionner que selon la prémisses qu'il est créé par la Chambre; son mandat n'est pas visé par l'article 108.

Par conséquent, il incombe à la Chambre de s'assurer que ses directives sont respectées. Monsieur le Président, vous êtes bien sûr le serviteur de la Chambre et nous comptons notamment sur vous pour veiller à ce qu'elles soient respectées.

Je vous renvoie à cet égard au commentaire 621 de Beauchesne ainsi qu'à l'article 116 du Règlement de la Chambre. La meilleure façon de s'assurer que l'ordre de la Chambre est respecté serait peut-être que la présidence tienne la réunion officieuse dont parle notre collègue néo-démocrate, afin de ne pas retarder indûment les travaux de la Chambre ce matin ou à quelque moment